



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 30 novembre 2008.

Votations cantonales du 30 novembre 2008

Modification de la Constitution cantonale

Les Vaudois ont accepté sans surprise la modification de la Constitution cantonale, permettant que le Grand Conseil désigne des assesseurs de la Cour des assurances sociales. Suite aux nouvelles exigences fédérales, le Tribunal des assurances sociales est devenu une Cour du Tribunal cantonal. Le Grand Conseil a souhaité que les juges puissent s'entourer de spécialistes, au vu des sujets toujours plus complexes à traiter. Grâce à cette modification constitutionnelle, cette désignation est rendue possible. Les libéraux, qui ont soutenu ce changement, saluent ce succès.

Musée cantonal des Beaux-arts

Tout est à reconstruire

Le Parti libéral vaudois prend acte du vote négatif des Vaudois pour un musée des Beaux-Arts à Bellerive. La crainte face à la crise, ainsi que de nombreux arguments pris isolément, ont conduit à ce résultat regrettable pour la grande majorité des libéraux. L'engagement des privés tout comme le soutien des milieux économiques et touristiques pour le rayonnement culturel cantonal n'a pas pu convaincre. Il sera difficile de mobiliser à nouveau toutes les forces qui se sont investies pour ce projet porteur. Les libéraux, convaincus de la nécessité d'une politique culturelle forte contribuant à l'essor du canton, continueront à agir pour que tous les chefs-d'œuvre qui dorment dans les réserves, soient un jour à la portée des Vaudois. Ils sont prêts à étudier toute proposition concrète et constructive qui viendrait dans ce sens.

Initiative : interdiction de la fumée dans les lieux publics

Oui au contre-projet : Un compromis à la Vaudoise

En acceptant le contre-projet à l'initiative interdisant la fumée dans les lieux publics, les Vaudois ont souhaité laisser aux cafés-restaurants la possibilité de créer des fumeurs fermés ventilés et sans service. Le contre-projet accorde aux individus la liberté de fumer, sans porter atteinte à la santé des non-fumeurs. Ce compromis était soutenu par bon nombre de citoyens. Les libéraux, qui ont toujours proclamé que la responsabilité individuelle est préférable à l'interdiction, prennent acte de ce résultat. Même s'ils prônent la liberté, ce compromis leur convient mieux qu'une interdiction complète.

Contacts Presse :

Catherine Labouchère, Présidente du PLV, tél. 079 626 10 62 – labou@bluewin.ch

Jean-Marie Surer, Président du groupe libéral, tél. 079 623 52 41 – pepsurer@bluewin.ch



Tél: 021/ 323 17 28 - Fax 021/ 323 01 20 - info@liberal-vd.ch - www.liberal-vd.ch